

## COMPTE-RENDU

---

**Président** : Pierre Chevalier

**Secrétaire** : Pierre Mathes

**Élus** :

**Nombre de délégués** :

en exercice : 102

présents : 70 (titulaires et suppléants)

votants : 89 (dont 19 pouvoirs)

**PRÉSENTS (70)** : Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bringoux Jeanine ; Briquet Isabelle ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Calonne Vincent ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Faugeron Guy ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gaertner Bernard ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Laurent Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Tur Christophe ; Ventadour Elizabeth ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric.

**POUVOIRS (19)** : Arnaud Gérard (pouvoir à Samuel Mouty) ; Barbe Gilles (pouvoir à Martine Pannetier) ; Brindel Stéphane (pouvoir à Philippe Brugère) ; Calla Tony (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Cronnier Pierrick (pouvoir à Yoann Fiancette) ; Delibit Sandra (pouvoir à Maryse Badia) ; Gantheil Robert (pouvoir à Philippe Roche) ; Gibouret-Lambert Aurélie (pouvoir à Daniel Delpy) ; Lacrocq Michel (pouvoir à Henri Granet) ; Le Gall Nathalie (pouvoir à François Ratelade) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Parrain Céline (pouvoir à Michel Pesteil) ; Prabonneau Sylvie (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Saugeras Jean-Pierre (pouvoir à Philippe Brugère) ; Sénéjoux Jacques (pouvoir à Bernard Gaertner) ; Soulefour Marie-Christine (pouvoir à Monique Jabiol) ; Talvard Françoise (pouvoir à Elizabeth Ventadour) ; Valibus Michèle (pouvoir à Philippe Pelat).

**EXCUSÉS (13)** : Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Devallière Sébastien ; Jouve Patrick ; Magrit Gilles ; Michelon Jean-Marc ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Picano Carole ; Sarfati Laurent ; Urbain Jean-Yves.

Convocation adressée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Pierre Mathes est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 30 septembre 2021.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la décision modificative n°5 au budget principal et le report du point 6 au prochain conseil communautaire.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.  
Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

a) Instance de Coordination de la Santé

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 89	<b>Pouvoirs</b> : 19	<b>Pour</b> : 89	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** Pascal Montigny pour représenter Haute-Corrèze Communauté au sein de l'Instance de Coordination de la Santé.

b) Action et territoire

**Christophe Arfeuillère, président de « Action et Territoire » ne participe pas au vote de ce rapport. Il détient le pouvoir de Sophie Ribeiro.**

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 69 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 87 (dont 18 pouvoirs)*

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 89	<b>Pouvoirs</b> : 19	<b>Pour</b> : 89	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** Sandra Delibit pour siéger au conseil d'administration de la Société Anonyme de Coordination Action et Territoire.

c) Commissions thématiques

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants</b> : 89	<b>Pouvoirs</b> : 19	<b>Pour</b> : 89	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **MODIFIE** la désignation votée le 17 décembre 2020 et portée à la délibération n°2020-06-03bter comme indiqué au rapport.

## 2. MODIFICATION STATUTAIRE ET INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

### a) Statuts

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 19	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification statutaire telle que présentée au rapport ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts annexés ;
- **AUTORISE** le Président à notifier à chacune des communes membres la présente délibération et les statuts modifiés.

### b) Intérêt communautaire - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

#### À LA MAJORITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 19	Pour : 87	Contre : 0	Abstentions : 2
--------------	---------------	-----------	------------	-----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le retrait du dojo de Bort-les-Orgues de la liste des équipements sportifs ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

### 3. VENTE DE TERRAIN ÉCONOMIQUE AU BOIS SAINT-MICHEL

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 89	Pouvoirs : 19	Pour : 89	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des parcelles dans les conditions présentées au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente de la parcelle BD 127 au profit de la SAS MP DESIGN 19 dans les conditions présentées au rapport, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

*Jean-Marc Michelon, maire de La Courtine rejoint la séance. Il détient le pouvoir de Gilles Magrit, maire du Mas d'Artiges.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 71 (titulaires et suppléants)
- votants : 91 (dont 20 pouvoirs)

#### 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES (RIAC)

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 91</b>	<b>Pouvoirs : 20</b>	<b>Pour : 85</b>	<b>Contre : 4</b>	<b>Abstention : 2</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises présentées au rapport pour un montant global de 272 267,52 € dont :
  - 114 301,18 € affectés à l'axe « Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » du règlement d'intervention des aides aux entreprises ; et répartis comme suit :
    - ⇒ 54 383,38 € pour le dispositif 8.1 Créa Commerce
    - ⇒ 59 917,80 € pour le dispositif 8.3 Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services
  - 58 400 € affectés à l'axe « soutien aux investissements immobiliers »
  - 4 000 € affectés à l'axe « Soutien à la filière bois-forêt »
  - 95 566,34 € affectés à l'axe tourisme.

*Daniel Couderc, maire de Saint-Bonnet-près-Bort, Sébastien Devallière, conseiller de la commune d'Ussel et Laurent Sarfati, maire de Veyrières rejoignent la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 74 (titulaires et suppléants)
- votants : 94 (dont 20 pouvoirs)

#### 5. VENTE DES BATIMENTS ET TERRAINS DE LA FERME DE SAINT MARTIAL AU PROFIT DE LA SOCIETE TERRES DE CRECOLI

**Messieurs Granet, Magrit, Lacrocq, Loge, Sivade, Bauvy, Faugeron et Chevalier ne participent pas au vote de ce rapport étant des administrateurs ou actionnaires de la SAS qui exploitait la ferme de Saint-Martial.**

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 68 (titulaires et suppléants)
- votants : 86 (dont 18 pouvoirs)

## À LA MAJORITÉ,

Votants : 86	Pouvoirs : 18	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 5
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente des biens immobiliers et des terrains de la Ferme de Saint Martial à la société TERRES DE CRECOLI pour un montant de 750 000 € ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente au profit de la SAS TERRES DE CRECOLI dans les conditions présentées au rapport, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

## 6. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE LA TRANCHE 3 DU VVF

En début de séance, le conseil a acté à l'unanimité le report de ce point au prochain conseil communautaire.

*Tony Cornelissen, conseiller de la commune d'Ussel quitte la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 73 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 93 (dont 20 pouvoirs)*

## 7. AVENANT CONVENTION OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

**Pierre Chevalier, Philippe Brugère** (qui détient les pouvoirs de Stéphane Brindel et Jean-Pierre Saugeras), **Didier Beaumont, Mady Junisson, Dominique Miermont, Stéphanie Gautier, Michelle Valibus, Michel Pesteil, Eric Ziolo** (qui détient le pouvoir de Sandrine Le Royer), **Alain Fonfrede, Christophe Tur, Serge Guillaume ne participent pas au vote sur ce rapport étant membres du collège 1 du comité de direction.**

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 62 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 79 (dont 17 pouvoirs)*

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 79	Pouvoirs : 17	Pour : 79	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la prorogation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Communautaire jusqu'au 30 juin 2022, par avenant renouvelable une fois ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ce sujet.

# ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 8. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants</b> : 93	<b>Pouvoirs</b> : 20	<b>Pour</b> : 88	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 5
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation ;
- **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- **DECIDE** que le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L153-16 et associés du code de l'urbanisme ;
- **DIT** que la délibération sera affichée pendant un mois au siège de Haute-Corrèze Communauté ;
- **DIT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté sera tenu à la disposition du public au siège de Haute-Corrèze Communauté.

*Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, Jean-Pierre Delbègue, maire de Lamazière-Basse, Daniel Delpy, maire de Valiergues, Baptiste Galland, maire de Saint-Merd-les-Oussines, Mady Junisson, conseillère de la commune d'Ussel et Barbara Vimont, maire de Saint-Hilaire-Luc quittent la séance.*

*Pour rappel :*

- *Pierre Coutaud détient le pouvoir de Mme Prabonneau, maire de Millevaches;*
- *Daniel Delpy détient le pouvoir de Aurélie Gibouret-Lambert, maire de Mestes ;*

*Pour information :*

- *Mady Junisson donne pouvoir à Jean-Marc Sauviat ;*
- *Barbara Vimont donne pouvoir à Stéphanie Gautier.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 67 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 87 (dont 20 pouvoirs)*

## 9. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 87</b>	<b>Pouvoirs : 20</b>	<b>Pour : 87</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé dans le rapport.

## 10. MISE EN ŒUVRE DU SERVICE PUBLIC DE CONSEIL À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE ET BAS CARBONE

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 87</b>	<b>Pouvoirs : 20</b>	<b>Pour : 87</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat inter-EPCI ;
- **APPROUVE** la signature de convention d'objectifs et de moyens ;
- **APPROUVE** la candidature à l'appel à manifestation régional ;
- **APPROUVE** la désignation de Serge Guillaume en tant que représentant titulaire du partenariat et Jean-Pierre Guitard en tant que représentant suppléant ;
- **AUTORISE** le Président à mener les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

## 11. CRÉATION DU SERVICE INSTRUCTION ET AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (IADS) ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES COMMUNES DE L'ANCIEN SERVICE COMMUN IADS

**À LA MAJORITE,**

<b>Votants : 87</b>	<b>Pouvoirs : 20</b>	<b>Pour : 75</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 12</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme au sein de Haute-Corrèze Communauté ;
- **DEMANDE** à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans les 2 mois suivant cette délibération ;
- **APPROUVE** la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer, et Haute-Corrèze Communauté ;
- **AUTORISE** le président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Daniel Ecurat, maire de Chaveroche et Serge Peyraud, maire d'Alleyrat quittent la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 102*
- *présents : 65 (titulaires et suppléants)*

- *votants : 85 (dont 20 pouvoirs)*

## 12. ARRÊT DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE MARGERIDES

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DONNE** un avis favorable sur le projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques tel que présenté au rapport ;
- **ARRETE** le projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures utiles à la poursuite du projet, notamment pour l'organisation de l'enquête publique et jusqu'à l'approbation du PDA ;
- **DIT** que le projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques de l'église de Margerides, une fois validé et approuvé, sera transmis à la Préfète de la Corrèze en vue d'un arrêté de création de PDA.

## 13. LANCEMENT DES OPERATIONS ET DES MISSIONS 2022 DU SERVICE GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** le programme et le plan de financement prévisionnel des opérations 2022 du service GEMAPI ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2022 des missions attachées à la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel, pour la réalisation des missions et pour la réalisation des opérations ;
- **AUTORISE** le Président et son Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président et son Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## 14. SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP) - MARCHÉ DE SECTORISATION

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------



Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation de la sectorisation des réseaux, préalable indispensable pour toutes actions à mener sur les réseaux ;
- **AUTORISE** le Président à préparer, passer et exécuter le marché public de type accord cadre mono attributaire à bon de commande pour cette opération;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondant à cette étude au budget
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes démarches relatives à cette étude et à signer tous documents s'y rapportant ainsi que les marchés à intervenir

## PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

### 15. PROJET VOIES VERTES : SAISINE SNCF RÉSEAU ET APPEL À PROJET « AVENIR MONTAGNES MOBILITÉS »

À LA MAJORITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de saisine pour le tronçon Ussel-La Courtine et de convention pour le tronçon sur la commune de Bort ;
- **APPROUVE** le projet de candidature à l'appel à projet « Avenir Montagnes Mobilités » ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

### 16. AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VENTADOUR-ÉGLETONS- MONÉDIÈRES SUR LA PARTIE INVESTISSEMENT

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'offre de concours de 145 711 euros ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention portant attribution d'une offre de concours au financement de l'investissement ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

## 17. CHEMIN DE MÉMOIRE LA COURTINE : PLAN DE FINANCEMENT

À L'UNANIMITE,

Votants : 85	Pouvoirs : 20	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

*Samuel Mouty, maire de Monestier-Port-Dieu quitte la séance. Pour rappel, il détient le pouvoir de Gérard Arnaud, maire de Thalamy.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 64 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 83 (dont 19 pouvoirs)*

## RESSOURCES

### 18. CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE INSTRUCTION ET AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (IADS)

À LA MAJORITE,

Votants : 83	Pouvoirs : 19	Pour : 75	Contre : 0	Abstention : 8
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **CRÉE** un Budget Annexe « IADS » à compter de l'exercice comptable 2021 ;
- **DIT** que ce budget ne sera pas soumis à la TVA ;
- **AUTORISE** le président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre.

## 19. CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) – DÉPÔT DES DOSSIERS DE SUBVENTION

### COMMUNICATION

---

- **PORTAIL TERRITOIRE : fonctionnalités - tranche 1**

À L'UNANIMITE,

Votants : 83	Pouvoirs : 19	Pour : 83	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de portail territoire : fonctionnalités - tranche 1, pour un montant de 105 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat CRTE soit une subvention sollicitée de 30 000 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

### ENVIRONNEMENT

---

- **CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ASSURANT SON AUTOCONSOMMATION ELECTRIQUE**

À L'UNANIMITE,

Votants : 83	Pouvoirs : 19	Pour : 83	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique, pour un montant de 91 667 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat CRTE soit une subvention sollicitée de 20 000 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

- **ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES, HYBRIDES OU HYDROGENES**

À L'UNANIMITE,

Votants : 83	Pouvoirs : 19	Pour : 83	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de véhicules électriques, hybrides ou hydrogènes, pour un montant de 60 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat CRTE soit une subvention sollicitée de 24 500 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## SPORTS NATURE

---

- **EXTENSION DE L'ECO-GOLF DE NEUVIC - tranche 3**

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'Eco-Golf de Neuvic – tranche 3, pour un montant de 360 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat CRTE soit une subvention sollicitée de 57 722 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

## 20. CRÉATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations citées au rapport à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2021 seront ajustés au budget 2021 sur l'opération concernée.

## 21. DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDIT : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DÉCHETS

- a) **Décision modificative de crédit : budget principal**

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget primitif 2021.

**Ajout : décision modificative n°5 au budget principal**

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget primitif 2021.

b) **Décision modificative de crédit : budget annexe déchets**

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 83</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2021.

**22. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : DÉFINITIVES 2021, TRANSITOIRES 2022 (ET MODALITÉS DE VERSEMENT) ET RAPPORT QUINQUENNAL**

a) **Attributions de compensation : définitives 2021**

**À LA MAJORITE,**

<b>Votants : 83</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** les attributions de compensation définitives 2021 présentées en annexe.

*Nadine Picard, conseillère de Bort-les-Orgues quitte la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 63 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 82 (dont 19 pouvoirs)*

b) **Attributions de compensation : transitoires 2022 (et modalités de versement)**

**À LA MAJORITE,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de verser les attributions de compensation positives mensuellement ;
- **DÉCIDE** de collecter les attributions de compensations négatives annuellement en novembre ;
- **VALIDE** les attributions de compensation transitoires 2022 présentées en annexe.

c) **Rapport quinquennal sur les attributions de compensation**

**À LA MAJORITE,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017/2021 et du débat s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 71 communes du territoire.

## 23. DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT POUR 2022

### a) Dotation initiale de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme Communautaire

**Pierre Chevalier, Philippe Brugère** (qui détient les pouvoirs de Stéphane Brindel et Jean-Pierre Saugeras), **Didier Beaumont, Mady Junisson** (pouvoir à Jean-Marc Sauviat), **Dominique Miermont, Stéphanie Gautier** (qui détient le pouvoir de Barbara Vimont, maire de Saint-Hilaire-Luc), **Michelle Valibus** (pouvoir à Philippe Pelat), **Michel Pesteil, Eric Ziolo** (qui détient le pouvoir de Sandrine Le Royer), **Alain Fonfrede, Christophe Tur, Serge Guillaume ne participent pas au vote sur ce rapport étant membres du collège 1 du comité de direction.**

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :

Nombre de délégués :

- en exercice : 102
- présents : 53 (titulaires et suppléants)
- votants : 66 (dont 13 pouvoirs)

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 66</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 66</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze d'un montant de 151 849,98 € et ses modalités de versement comme suit :
  - Janvier 2022 : 50 616,66 €
  - Février 2022 : 50 616,66 €
  - Mars 2022 : 50 616,66 €

### b) Dotation initiale de fonctionnement 2022 au Pays Haute-Corrèze Ventadour

**À L'UNANIMITE,**

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 19</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement 2022 au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour d'un montant de 70 000,00 € et ses modalités de versement comme suit :
  - Février 2022 : 35 000,00 €
  - Mars 2022 : 35 000,00 €

## 24. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS 2022

À L'UNANIMITE,

Votants : 82	Pouvoirs : 19	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets primitifs 2022, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets primitifs 2021, selon les détails estimatifs présentés au rapport ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

## 25. ASSURANCES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

À L'UNANIMITE,

Votants : 82	Pouvoirs : 19	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du choix de la Commission d'Appel d'Offres comme présenté au rapport,
- **AUTORISE** le président à signer les marchés correspondants et tous les actes y afférents.

## 26. PARTICIPATION, SUBVENTIONS

À L'UNANIMITE,

Votants : 82	Pouvoirs : 19	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le rapport ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Michel Sauger, maire d'Ambrugeat quitte la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 102*
- *présents : 62 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 81 (dont 19 pouvoirs)*

## 27. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

À L'UNANIMITE,

Votants : 81	Pouvoirs : 19	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 10 décembre 2021 comme présenté en annexe :
  - en créant un poste d'attaché territorial chargé de mobilité
  - en créant 2 postes de rédacteur :
    - 1 chargé de communication digitale
    - 1 chargé de communication multimédia
  - en créant 1 poste d'agent social, assistant éducatif en micro crèche ;
  - en créant 1 poste d'adjoint d'animation, animateur de loisirs

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- **CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS**

À L'UNANIMITE,

Votants : 81	Pouvoirs : 19	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif chargé d'optimisation financière pour une durée d'un an dans le cadre du dispositif volontariat territorial en administration qui permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission au service de l'ingénierie de leurs projets.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 28. INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL

À L'UNANIMITE,

Votants : 81	Pouvoirs : 19	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration du télétravail.

Les crédits nécessaires aux coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, seront inscrits au budget de l'exercice en cours.



## 29. RECOURS AU DISPOSITIF DE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

À L'UNANIMITE,

Votants : 81	Pouvoirs : 19	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le recours au dispositif du parcours emploi compétences et autoriser le président à signer les conventions et contrats de travail

Les crédits nécessaires à la rémunération correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 10 mars 2022 à 18 heures à Ussel.

Procès-verbal établi à Ussel, le 10 décembre 2021.

Le président

Pierre Chevalier

